



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 2 novembre 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QU'UNE ALLOCATION CHOMAGE FEDERALE
POUR CATASTROPHE NATURELLE EST DESORMAIS DISPONIBLE POUR LES NEW
YORKAIS TOUCHES PAR L'OURAGAN SANDY**

*Les New Yorkais qui travaillent et vivent dans les Comtés Bronx, Kings, New York, Richmond, Queens,
Nassau, Suffolk, Rockland et Westchester peuvent en faire la demande*

*Le personnel du Département du Travail sera déployé dans les régions touchées par la tempête pour
inscrire les New Yorkais concernés.*

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'une allocation chômage fédérale pour catastrophe naturelle est désormais disponible pour tous les New Yorkais qui ont perdu leur emploi suite à l'Ouragan Sandy. Les allocations chômage pour catastrophe naturelle sont disponibles pour apporter un soutien financier à tous ceux qui ont perdu leur emploi et qui vivent et travaillent dans les Comtés Bronx, Kings, New York, Richmond, Queens, Nassau, Suffolk, Rockland et Westchester.

Cette aide vient en complément du système d'assurance chômage existant de l'Etat de New York et son éligibilité sera étendue pour inclure les personnes qui ne pourraient pas être couverts autrement. Le Département du Travail des Etats-Unis s'est engagé à fournir une assistance supplémentaire si nécessaire.

« La destruction matérielle causée par l'Ouragan Sandy a été terrible, et les pertes d'emploi consécutives peuvent être encore plus douloureuses pour les New Yorkais », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ces fonds fédéraux fourniront rapidement une aide financière à ceux dont les moyens de subsistance ont été bouleversés. J'exhorte les New Yorkais concernés à en faire la demande aussi rapidement que possible. »

Le personnel du Département du Travail sera déployé dans les communautés durement touchées pour aider les New Yorkais concernés à demander l'Allocation chômage pour catastrophe naturelle en personne.

Toute personne sans emploi en raison de l'Ouragan Sandy est immédiatement éligible et peut soumettre une demande au Département du Travail. Les conditions pour percevoir l'allocation pour catastrophe

naturelle sont plus larges que pour percevoir l'allocation chômage standard. En particulier, une personne peut percevoir une allocation pour catastrophe naturelle dans les cas suivants :

- Blessé dans la catastrophe et dans l'incapacité de travailler, que la personne soit salariée ou travailleur indépendant.
- Le lieu de travail est endommagé, ou détruit, ou la personne ne peut pas travailler en raison de la catastrophe.
- Les transports domicile-travail ne sont pas disponibles en raison de la catastrophe.
- La personne ne peut pas se rendre au travail car elle doit traverser la région touchée, ce qui est impossible en raison de la catastrophe.
- La personne a prévu de commencer à travailler, mais ne le peut pas en raison de la catastrophe.
- La personne tire la plupart de ses revenus des zones touchées par la catastrophe, et l'entreprise est fermée ou inopérable en raison de la catastrophe.

Des exemples de travail indépendant comprennent les petits entrepreneurs, les conducteurs de taxi indépendants, les fournisseurs, les pêcheurs commerciaux indépendants, et les fermiers.

Le commissaire du Département du Travail de l'État de New York Peter M. Rivera a déclaré : « Ces personnes veulent travailler et en sont incapables en raison de circonstances qui sont au-delà de leur contrôle. Cet argent aidera directement les travailleurs qui ont des familles à nourrir et des factures à payer. Contactez le Département du Travail et nous déterminerons à quel programme vous avez droit. »

Pour effectuer une demande d'allocation chômage ou d'allocation chômage pour catastrophe naturelle, ceux qui sont concernés par l'ouragan et ont perdu leur emploi ou revenu doivent appeler le Centre des réclamations par téléphone (TCC) at 1-888-209-8124, ou 1-877-358-5306 s'ils résident en-dehors de l'état. Les candidats doivent répondre aux questions pour indiquer qu'ils ont perdu leur emploi en raison de l'Ouragan Sandy. Afin de percevoir les allocations, vous devez faire votre demande avant le 3 décembre 2012.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418